

2024-10-03

Unis pour la protection du lac des Deux Montagnes

Nous sommes fiers de vous annoncer que <u>la Municipalité de Pointe-Fortune</u> est signataire de la Charte d'engagement du lac des Deux Montagnes aux côtés d'une vingtaine d'autres organisations!

Coordonnée par les @Conseil régional de l'environnement de Montréal, @Conseil régional de l'environnement de Laval, @Conseil régional de l'environnement des Laurentides, @Conseil régional de l'environnement de la Montérégie la Charte a pour objectif ambitieux d'unir toutes les organisations, d'une rive à l'autre du lac, pour protéger ce précieux réservoir d'eau douce.

En signant <u>la Municipalité de Pointe-Fortune</u> reconnaît l'importance de ce plan d'eau pour la santé des populations et des écosystèmes. Ensemble, agissons dès maintenant pour anticiper et répondre efficacement aux enjeux actuels et futurs qui touchent le lac!

Nous nous engageons à participer activement à sa protection en collaborant avec les parties prenantes pour déployer des actions communes et agir concrètement sur notre territoire.



Source : Municipalité de Pointe-Fortune